

Certificat PEB - Responsable PEB - Audit PAE Contrôle Electrique & Citemes Mazout www.certigreen.be

SPRL FABIEN DEVILLERS

Rue de la Vecquée 170 BE 4100 SERAING

Tél: 04.388.12.94 Fax: 04/383.65.55

E-mail: fdevillers@skynet.be



SERAING , le 22-04-2016 Numéro : FA2016284

Code client	CL03300
Date d'échéance	22-04-2016
Mode de règlement	Paiement à l'acte
Date de livraison	22-04-2016

Monsieur SCHREURS Rudi Rue des Bons Buveurs, 75

4420 Saint-Nicolas Belgique

TVA: N.A. N° Entreprise:

Description	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
Dois pour la certification énergétique PEB d'un bâtiment situé rue des Bons Buveurs n° 75 à Saint-Nicolas	1,00	214,88	214,88	21,00
Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par Socotec (visite prévue le lundi 25 avril à 12h00)	1,00	123,14	123,14	21,00
Communication virement: FA2016284 SCHREURS				
	Dois pour la certification énergétique PEB d'un bâtiment situé rue des Bons Buveurs n° 75 à Saint-Nicolas Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par Socotec (visite prévue le lundi 25 avril à 12h00) Communication virement: FA2016284	Dois pour la certification énergétique PEB d'un bâtiment situé rue des Bons Buveurs n° 75 à Saint-Nicolas Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par Socotec (visite prévue le lundi 25 avril à 12h00) Communication virement: FA2016284	Dois pour la certification énergétique PEB d'un bâtiment situé rue des Bons Buveurs n° 75 à Saint-Nicolas Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par Socotec (visite prévue le lundi 25 avril à 12h00) Communication virement: FA2016284	Dois pour la certification énergétique PEB d'un bâtiment situé rue des Bons Buveurs n° 75 à Saint-Nicolas Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par Socotec (visite prévue le lundi 25 avril à 12h00) Communication virement: FA2016284

Taux	Base	Montant
21,00	338,02	70,98

Total HT	338,02
Total TVA Total TTC	70,98 409,00
Acompte Net à payer	0,00 409,00 €

Conditions générales de vente

- 1. Nos factures sont payables à la date d'échéance suivant le délai repris dans le mode de règlement.
- 2. Toute réclamation sur le montant doit intervenir par écrit dans les huit jours à dater de l'envoi de celle-ci. A défaut, la facture sera considérée comme acceptée.
- 3. Toute facture non payée à l'échéance donnera lieu, de plein droit et sans mise à demeure, à un intérêt de 12 % l'an et à une indemnité forfaitaire de 18 % avec un minimum de 50€.
- 4. En cas de litige, les Tribunaux de Liège seront compétents.